

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Conseil National pour la
Défense de la Démocratie

REPUBLIKA Y'UBURUNDI

Inama y'Igihugu
Iigwanira Demokarasi



CABINET DU PRESIDENT

11 Juin 1995

COMMUNIQUE N°19

Alors que les Forces pour la Défense de la Démocratie (FDD) ont fait le maximum pour sauver la vie des civils en évacuant plus de 59 000 sur les 60 000 environ résidant à Kamenge, plus de 29 970 sur les 30 000 de Kinama, l'Armée gouvernementale Rebelle à la Démocratie a poussé le cynisme jusqu'à massacrer plus de 81 hutu à Kamenge, plus de 20 hutu à Kinama et plus de 20 encore à Gasenyi soit plus de 121 hutu dont la plupart sont des vieillards, des enfants et des femmes enceintes incapables de fuir.

Ce massacre montre à suffisance que le prétexte fallacieux de "désarmement" est un trompe oeil qui ne peut convaincre que ceux qui refusent de voir la vérité en face.

La vérité c'est que l'armée monoethnique tutsi continue de perpétrer le génocide contre les hutu, initié depuis le 21 octobre 1993, jour de l'assassinat du premier chef d'Etat hutu démocratiquement élu depuis que le Burundi existe: j'ai cité Son Excellence feu Président Melchior NDADAYE.

Si nous nous référons à la définition convenue à Genève le 9 décembre 1948, qui qualifie de génocide

1° le meurtre, assassinat ou massacre (sans que la notion de quantité n'altère en rien la définition)

2° l'INTENTION de nuire à un groupe humain, national, ethnique, racial ou religieux, il s'agit bel et bien d'un génocide. Une récidive du génocide de 1965, 72, 88 et 91.

Qui d'autre, sauf l'armée monoethnique tutsi, peut oser soutenir que "le désarmement" consiste à massacrer des vieillards, des enfants, des femmes enceintes et à détruire plus d'un tiers des maisons de Kamenge dont 55 détruits par le feu, plusieurs dizaines de maisons à Kinama et de même à Gasenyi?

De telles destructions, destinées à dissuader les hutu de résider en ville, ne peuvent s'inscrire que dans le cadre de la purification ethnique de Bujumbura conformément aux plans de l'ex-dictateur Jean Baptiste BAGAZA rendus public le lendemain de l'assassinat du Président NDADAYE et actuellement mis en application par le disciple de l'ex-Président BAGAZA à savoir : le Premier Ministre Antoine NDUWAYO.

Voilà pourquoi le CNDD demande une enquête INTERNATIONALE pour faire la lumière sur les massacres de Kamenge, Kinama et Gasenyi. L'enquête nationale exigée par M. Ahmedou Ould ABDALLAH, l'Envoyé Spécial de l'ONU est un vœux pieux puisque tout le système judiciaire burundais est monoethnique tutsi. Ainsi donc, depuis l'assassinat du premier Premier Ministre hutu, M. Pierre NGENDANDUMWE en 1965, aucune enquête sur l'assassinat d'un hutu n'a abouti.

Pour mettre fin à l'impunité qui règne au Burundi, le CNDD demande, en outre, la constitution d'un TRIBUNAL INTERNATIONAL chargé de juger les crimes burundais contre l'humanité depuis 1965.

Pour le CNDD,
Jérôme NDIHO
Porte Parole.